

Construction d'une nouvelle école secondaire sur l'avenue Wolfe

Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un équipement institutionnel sur une partie des lots numéros 2 012 265, 2 012 518, 2 012 648, 2 171 963 et 2 172 062 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3318 (Nouvelle école secondaire au 995, avenue Wolfe, quartier de la Cité-Universitaire, district électoral du Plateau)

Activité de participation publique



Séance d'information et consultation publique

Date et heure

27 juin 2024, à 19 h

Lieu

Centre de glaces Intact Assurances, 999, avenue De Rochebelle, salle 121

Déroulement de l'activité

1. Accueil, présentation des intervenants et déroulement.
2. Rappel des objectifs de l'activité qui est de permettre à la Commission scolaire anglophone Central Québec de présenter son projet qui demande une modification au règlement d'urbanisme et permettre aux participants à la consultation publique de recevoir l'information pour être en mesure de bien se positionner à l'égard du projet.
3. Mention que la documentation présentant le projet de modification réglementaire est disponible en ligne.
4. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par les personnes-ressources.
5. Période de questions et commentaires du public.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil municipal

Projet

Secteur concerné

Les zones 32509Ra et 32502Pa sont situées approximativement à l'est de l'avenue Wolfe, au nord de la rue de la Picardie, à l'ouest de la rue du Joli-Bois et de la rue Courchesne, au sud du chemin des Quatre-Bourgeois.

Description du projet et principales modifications

La construction d'une nouvelle école secondaire est prévue sur l'avenue Wolfe. Pour réaliser le projet, la Commission scolaire Central Québec propose notamment la démolition du bâtiment de l'école primaire Saint-Vincent. Le nouveau terrain sera situé dans deux zones, dont l'une d'elles est à vocation récréative.

Également, un nouveau parc-école sera créé à même une partie des lots du parc Saint-Denys. Un remembrement de certaines parties des terrains des propriétés voisines appartenant à la Ville de Québec, au Centre de services scolaire des Découvreurs et au ministère de la Défense nationale (Base des Forces canadiennes) est par ailleurs nécessaire à la construction du futur bâtiment.

Modifications réglementaires :

L'article 74.4 de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec permet d'autoriser un projet d'équipement collectif ou institutionnel (paragraphe 1 de l'article 74.4).

Le projet nécessite notamment des modifications réglementaires concernant les usages, les marges, la hauteur et le type de stationnement.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=739>

Participation

Conseiller municipal

- M. David Weiser, conseiller du district du Plateau et membre du comité exécutif

Personnes-ressources

- M^{me} Diane Collin, cheffe d'équipe urbanisme, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
- M^{me} Marie-Claude Bergeron, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale
- M. Guillaume Rail, technicien à la circulation et au transport, Service du transport et mobilité intelligente
- M^{me} Marie-Josée Hamel, architecte-paysagiste, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
- M. Marc-André Chartrand, conseiller, Service des loisirs, sports et vie communautaire
- M. Cedric Gélinas-Trudel, ingénieur, Service du transport et mobilité intelligente

Intervenants externes

- M. Vincent Edwards, directeur de la gestion de projets Est, Société Québécoise des infrastructures (SQI)
- M. Benoît Sévigny, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information, Commission scolaire Central Québec (CSCQ)
- M. Éric Pelletier, architecte associé principal Lemay – Architecture et design
- M^{me} Laurence Saint-Jean, architecte, ABCP architecture

Animation de la rencontre

- M^{me} Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Nombre de participants

43 personnes présentes

Questions et commentaires du public

- **Intervention 1** : Un citoyen de la rue Noël-Carter salue l'approche du projet parc-école. Il demande si une barrière végétale par l'ajout d'arbres a été prévue entre le terrain de soccer, la piste multifonctionnelle (pour les piétons et les cyclistes) et le lot 2 012 934 qui appartient à la Ville. Il se dit préoccupé, car les balcons se trouvent adjacents aux nouvelles installations projetées. Il souhaite également connaître plus précisément les phases concernant la démolition et la construction entre janvier 2025 et janvier 2028.

Réponse de la Ville : *Les préoccupations concernant la barrière végétale seront considérées pour assurer une relation adéquate entre les propriétés attenantes et les aménagements publics.*

Réponse des représentants des requérants : *En ce qui a trait au déploiement des travaux, le travail se fera en parallèle, la construction des fondations et les travaux de démantèlement d'école. Tout est encore en planification.*

- **Intervention 2** : Un résidant de la rue Wolfe suggère de déplacer vers la piscine le parc avec les jeux de marelle en raison de fait qu'il est visité par les jeunes familles. Il se dit également préoccupé par la question de l'acoustique, notamment le bruit provenant des systèmes de climatisation, de ventilation et des génératrices. Il précise que ces enjeux doivent être pris en compte lors de la construction et qu'il faut travailler sur la diminution des bruits pour assurer la quiétude des résidants du secteur. Le troisième point concerne la piste cyclable. Il suggère de ne pas faire une double traverse et souhaite plutôt que l'ensemble des besoins des automobilistes, des piétons et des cyclistes soient pris en compte équitablement dans la planification des futurs aménagements de mobilité.

Réponse de la Ville : *Tout restera en place en ce qui a trait au parc pour la partie située à proximité des terrains de tennis. Par ailleurs, les aménagements au sol seront conservés. Le concept de parc-école est d'optimiser les infrastructures existantes et de conserver les arbres matures.*

Réponse des représentants des requérants : *La génératrice fonctionne une fois par semaine pendant 15 minutes pour assurer son bon fonctionnement. Des discussions ont eu lieu avec la commission scolaire afin que l'horaire soit le moins impactant pour l'ensemble du quartier. Par ailleurs, un acousticien a été consulté dans l'objectif de documenter le projet et le niveau de bruit ambiant actuel. Une autre mesure sera effectuée une fois que la construction sera terminée pour s'assurer du respect des données transmises à la Ville et même qu'ils visent être en dessous des exigences municipales. De plus, il a été précisé qu'il s'agira de systèmes mécaniques intérieurs. Ce sera également un bâtiment conçu avec de la géothermie ce qui est performant au niveau énergétique, mais également moins bruyant.*

- **Réponse de la Ville :** *Au niveau du phasage piéton, la Ville déploie des efforts supplémentaires depuis les derniers mois afin d'améliorer les conditions liées au transport actif.*

- **Intervention 3 :** Une citoyenne qui réside en face de l'école souhaite valider sa compréhension quant à l'absence d'élèves lors de la rentrée scolaire de septembre prochain.

Réponse des représentants des requérants : *Effectivement, les derniers élèves ont quitté le 21 juin dernier.*

- **Intervention 4 :** Un citoyen de la rue Wolfe demande davantage de précisions quant à la partie nord (ligne jaune) sur le plan qui a été présenté. Par ailleurs, il remercie les intervenants pour la présentation du projet et les félicite pour ce très beau projet.

Réponse des représentants des requérants : *Il s'agira de l'entrée du stationnement pour le corps professoral seulement ça ne sera pas un accès pour les autobus.*

- **Intervention 5 :** Une citoyenne s'informe sur la possibilité d'améliorer la fluidité de la circulation à la sortie des futurs stationnements vers la rue Noël-Carter. L'objectif est de diminuer la circulation sur la rue Wolfe. Par ailleurs, elle se questionne quant au nombre d'autobus scolaires qui seront présents. Enfin, elle demande si le transport des étudiants de la future école secondaire pourra être assuré par le transport en commun.

Réponse des représentants des requérants : *Un laissez-passer du Réseau de transport de la Capitale (RTC) ou de la Société de transport de Lévis (STL) est remis à chaque étudiant qui réside dans les secteurs desservis par un réseau de transport collectif. Le nombre de débarcadères prévus pour le transport par autobus des étudiants provenant des régions plus éloignées s'élève à 15. Il n'y aura donc pas d'interdiction de circuler pendant le dépôt des étudiants ou leur départ le soir puisque les autobus seront localisés dans les cases du débarcadère.*

Réponse de la Ville : *Non il n'y aura pas d'ouverture faite sur la rue Noël-Carter. La circulation va continuer de passer par la rue Wolfe qui est la rue collectrice du quartier.*

- **Intervention 6 :** Un citoyen qui habite le quartier depuis 30 ans tient à féliciter les intervenants pour la qualité du projet. Il se dit satisfait que le boisé situé derrière les terrains de tennis demeure intact. Il se dit surtout marcheur et cycliste. Il demande la date du début et de fin des travaux. Il est aussi préoccupé par le trajet qu'emprunteront les camions et du bruit engendré par les alarmes de recul lors des travaux de construction.

Réponse des représentants des requérants : *Comme il s'agit d'un projet majeur assujéti au processus des projets majeurs, ils sont actuellement en attente de validation par le conseil des ministres. Actuellement, le dossier d'affaires est en processus de finalisation. L'estimation de la durée des travaux est d'environ 30 à 36 mois. Également, on prévoit que la première année des travaux aura le plus d'impact sur le voisinage compte tenu des activités de camionnage prévues. Par ailleurs, il y aura une coordination avec l'entrepreneur concernant les rues empruntées par les camions afin de réduire les dérangements pour les résidants du quartier.*

- **Intervention 7 :** Un citoyen se disant préoccupé par le sort réservé au parc St-Denys comprend que celui-ci demeurera intact. Il souhaite avoir des compléments d'information. Il se dit incommodé par le bruit des sifflets des entraîneurs qui arrivent à 6h00 du matin. Il anticipe également le bruit occasionné par la venue d'une aire de planches à roulettes et il ne souhaite pas de nouvelles activités pour le parc. Toutefois, il tient à féliciter les intervenants pour le beau projet.

Réponse de la Ville : *La Ville est présentement en planification pour le réaménagement concernant le reste du parc. Un sondage réalisé en automne 2023 a permis notamment de recueillir des données concernant les besoins. Ils ne prévoient pas d'installations récréatives additionnelles et ils souhaitent surtout la pérennité de l'offre existante et afin d'éviter des bris de services. Un projet de réaménagement sera présenté aux citoyens, en principe, à l'automne prochain.*

- **Intervention 8 :** Une citoyenne du quartier, mère de trois enfants, s'interroge sur les nuisances et demande quelles seront les mesures d'atténuation concernant le bruit, la poussière et la sécurité. Elle se demande comment la Ville gèrera la sécurité d'accès au parc pendant et après les travaux. Elle questionne également les raisons pour lesquelles il est prévu transformer le terrain de soccer en terrain de football.

Réponse des représentants des requérants : *Le projet doit respecter des mesures liées au développement durable et des clauses seront intégrées au devis afin d'assurer le respect des mesures de mitigation. La gestion de la circulation sera coordonnée avec l'entrepreneur pour assurer des entrées et des sorties sécuritaires. Par ailleurs, des barrières physiques (clôtures de chantier) seront aménagées afin d'empêcher notamment les jeunes de s'approcher du chantier. L'objectif est de sécuriser les lieux de façon adéquate. En conclusion, cela fait partie des obligations pour les entrepreneurs.*

Réponse de la Ville : *Le terrain synthétique est bénéfique pour les élèves et les autres utilisateurs tels que les résidents du quartier. Cet usage sera plus intéressant considérant le potentiel d'heures d'utilisation et d'usages. Le terrain est multifonctionnel, le soccer et le football pourront y être pratiqués. Par ailleurs, l'offre pour le soccer est un enjeu et ce sport pourra être pratiqué au parc St-Denys.*

- **Intervention 9 :** Une résidante du quartier se dit préoccupée par les questions de nuisances liées à l'éclairage des terrains. Elle demande quel type d'éclairage sera planifié et quelles seront les heures où les terrains et les espaces seront éclairés.

Réponse des représentants des requérants : *L'éclairage sera positionné très haut afin que le flux lumineux soit dirigé précisément aux millimètres près vers la surface du terrain. Des spécialistes en photométrie s'occupent de ce volet et la technologie actuelle est beaucoup plus précise.*

- **Intervention 10 :** Un citoyen s'interroge sur les raisons qui mènent à la proposition d'incliner à un angle différent le bloc pédagogique et son rapport avec la rue. Concernant le zonage, il demande si la zone à vocation publique sera agrandie afin de répondre à l'usage institutionnel.

Réponse des représentants des requérants : *Le volume a été fractionné afin de conserver les arbres et cela fait partie du concept du parc-école. Il s'agit d'une école moins imposante et mieux intégrée dans le milieu. Cela permet également d'intégrer un parvis d'accueil en avant du bâtiment afin que les élèves puissent se réunir avant le début des classes. Enfin, l'école va s'intégrer au parc et vice-versa.*

Réponse de la Ville : *Les limites du zonage ne changent pas. Des normes ont été appliquées sur le futur lot du terrain, voire la ligne pointillée en noire sur la présentation.*

- **Intervention 11 :** Un citoyen affirmant ne pas résider dans le secteur concerné se dit satisfait quant à la conservation des arbres et des espaces gazonnés liés au projet. Sa préoccupation concerne davantage l'accès aux véhicules d'urgence (pompiers, ambulances, etc.) à proximité. Il dit trouver les espaces restreints pour leur circulation.

Réponse des représentants des requérants : *On confirme que les normes et les règles liées au code du bâtiment du Québec doivent être respectées. Nous sommes également conseillés par le service d'incendie de la Ville. Un coin de rue permet d'être accessible à partir de deux rues. Enfin, les parcours piétons aménagés autour du projet permettent une infrastructure véhiculaire visant notamment à donner accès aux véhicules d'urgence.*

- **Intervention 12 :** Un citoyen disant résider sur la rue Courchesne, derrière le parc Saint-Denys, demande si l'idée d'avoir un stationnement sous-terrain dans l'objectif d'augmenter la canopée est considérée. Enfin, il propose l'aménagement d'un stationnement sous-terrain plutôt qu'un stationnement ouvert dans la mesure où le budget le permet.

Réponse des représentants des requérants : Les coûts élevés liés à cette proposition rendraient la réalisation du projet difficile. Les calculs liés aux coûts approximatifs au p² pour la construction de projets d'écoles ne permettent pas la réalisation de ce type de stationnement. Par ailleurs, il n'y a aucune marge de manœuvre pour la construction d'un stationnement sous-terrain, notamment en raison des frais de dynamitage et d'excavation, car le sol est composé de roc.

Réponse de la Ville : Par ailleurs, le plan proposé rationalise les besoins de stationnement et maximise la végétation afin de réduire au minimum la surface minéralisée.

- **Intervention 13 :** Une citoyenne de la rue Courchesne se questionne à savoir, s'il est prévu d'aménager des trottoirs tout le long de l'avenue Picardie. Elle évoque des difficultés lorsqu'elle se balade en poussette. Elle dénonce aussi la problématique liée au déneigement de ces trottoirs en hiver. D'autre part, elle dit être attristée de voir disparaître les terrains de tennis qui, à l'hiver, sont transformés en patinoires pour enfants. Enfin, elle mentionne que c'est un deuil de voir partir les petites structures de jeux pour enfants au profit de l'évolution du parc. Elle demande également qui aura la charge de déneiger les corridors des pistes cyclables et pédestres pendant les congés scolaires en hiver. En conclusion elle souhaite sensibiliser sur les enjeux liés à l'éclairage au niveau du terrain de football et non uniquement sur les enjeux liés aux bruits.

Réponse de la Ville : Les trottoirs seront améliorés pour favoriser la mobilité active dans tout le secteur. Par ailleurs, la ville souhaite maintenir les pistes cyclables-piétonnières fonctionnelles, déneigées et accessibles à l'année. La permission du stationnement sur rue pour l'accès aux terrains de tennis sera analysée dans la réflexion globale, et ce, pour répondre à tous les besoins. Enfin, les patinoires seront maintenues sur les terrains de tennis.

Réponse des représentants des requérants : Les architectes liés au projet sont informés des principaux besoins afin d'éviter les bris de services.

- **Intervention 14 :** Une personne disant être nouvelle résidante du quartier demande un complément d'information concernant les installations et les opérations du bloc sportif, notamment pour les gymnases qui seront partagés avec la communauté. Elle demande également si d'autres usages ont été prévus pour les débarcadères en dehors des périodes de transport scolaire.

Réponse de la Ville : Quatre plateaux pourront être exploités en dehors des périodes scolaires. Le bloc sportif pourra servir de façon indépendante de l'école avec une entrée indépendante.

Réponse des représentants des requérants : Les débarcadères serviront à des aires de jeux et de courses par un traçage au sol pour chacune des zones.

- **Intervention 15** : Un résidant du quartier souhaite apporter un complément d'information en exprimant que les stationnements sur rue sont déjà très sollicités dans le secteur. Il se dit sûr que les 140 places de stationnements projetées tiennent compte des compétitions sportives à venir au terme du projet. Par ailleurs, il mentionne que la dynamique sera différente puisqu'il s'agit d'une école secondaire avec des adolescents énergiques et non d'une école primaire comme par le passé. En conclusion, il tient à féliciter l'équipe pour son professionnalisme et pour avoir pensé à planifier des aires de rassemblement pour les adolescents et que cela contribuera à éviter des rassemblements devant chez lui.

Réponse des représentants des requérants : Des gradins et des aires de jeux ou des aires sportives ont été planifiés afin de dissiper les élèves à travers le site. Il y a également une grande offre d'activités scolaires et parascolaires qui contribue à éviter les rassemblements, notamment à Laurier-Québec. Quatre plateaux pourront être exploités en dehors des périodes scolaires.

Réponse de la Ville : Il y aura au niveau de la mobilité, une réflexion à grande échelle pour tout le secteur.

- **Intervention 16** : Un citoyen se dit attristé par le fait qu'un saule pleureur de plus de soixante ans doive être abattu. Il mentionne que cet arbre est en quelque sorte l'emblème du parc Saint-Denys. Par ailleurs, il se dit préoccupé quant au gabarit des arbres qui seront transplantés. Enfin, il suggère de planter un autre saule pleureur afin de préserver l'emblème du parc.

Réponse des représentants des requérants : Sur les 135 arbres qu'il est prévu de planter, un effort pour planter des arbres d'un plus gros calibre en bordure de rue sera fait. Ils prennent bonne note de la suggestion du citoyen de planter un saule pleureur en remplacement de celui à abattre.

- **Intervention 17** : Une citoyenne demande un complément d'information quant au nombre de stationnements liés au projet et veut qu'on lui précise pour laquelle des clientèles ces stationnements sont planifiés. Elle souhaite également obtenir un ordre de grandeur quant au nombre de stationnements actuel pour l'école primaire en comparaison au nombre de stationnements prévus pour l'école secondaire.

Réponse des représentants des requérants : Pour l'école primaire Saint-Vincent, il y avait 430 étudiants et pour l'école secondaire, la capacité d'accueil sera de 1 421 étudiants. Le stationnement est réservé pour le personnel et sera partagé avec les besoins de la Ville de Québec en dehors des activités scolaires.

Nombre d'interventions

17 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, à la Division de la gestion territoriale, au conseil municipal et aux élus de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Réalisation du rapport

Date

5 juillet 2024

Rédigé par

M^{me} Hélène Rioux en collaboration avec Mme Hélène St-Pierre, Service des relations citoyennes et des communications